

Loi sur la manutention des grains à Thunder Bay.

Puisque c'est le ministre d'État chargé des céréales qui a annoncé le dépôt de ce projet de loi, et non pas le ministre du Travail, je me demande si le gouvernement accepterait de mentionner le ministre d'État chargé des céréales dans le titre et si, puisqu'il demande au ministre d'État chargé des céréales d'annoncer les projets de loi relatifs au travail, il accepterait de combiner ces deux portefeuilles dans les prochaines mesures législatives.

**La présidente:** J'allais m'excuser auprès du député. Je vois que nous avons tous deux le sens de l'humour.

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

[Français]

**M. Danis propose:** Que le projet de loi soit agréé.

[Traduction]

**La présidente:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**M. Danis propose:** Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Madame la Présidente, comme nous en sommes à la dernière étape de l'étude de ce projet de loi à la Chambre, je veux remercier les députés d'avoir collaborer avec le gouvernement en lui permettant de faire adopter cette mesure législative le plus rapidement possible.

J'ai dit dans le discours que j'ai prononcé à l'étape de la deuxième lecture que ce n'est évidemment pas avec joie qu'un ministre du travail présente une mesure législative de retour au travail. Cependant, nous jugeons que c'est absolument nécessaire à ce moment-ci pour l'économie et pour les agriculteurs de l'ouest du Canada que les céréales soient acheminées.

Cela étant dit, j'espère quand même que les parties profiteront de la chance qui leur est encore offerte et que la médiation leur permettra d'en arriver à une entente au moyen du processus normal de négociation collective. Je les prie instamment de négocier de bonne foi pour en arriver à une entente avant que le projet de loi n'entre en vigueur.

### *Initiatives ministérielles*

En terminant, madame la Présidente, je veux remercier les députés de la Chambre de leur collaboration.

**M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon):** Madame la Présidente, je veux d'abord m'excuser de ne pas avoir participé à ce débat avant maintenant. Malheureusement, j'assistais à une conférence sur les céréales à Winnipeg lorsque nous avons appris, à environ 2 heures, que l'évaluateur envoyé à Thunder Bay par le ministre du Travail pour rencontrer les deux parties n'avait pas réussi à les amener à s'entendre sur une forme quelconque de règlement et que, par conséquent, le projet de loi à l'étude allait être présenté à la Chambre ce matin. Comme c'est une question très importante pour l'industrie des céréales à Thunder Bay, j'ai pensé qu'il était de mon devoir de quitter cette conférence et de venir faire quelques remarques au sujet de cette mesure législative cet après-midi.

Je ne veux rien enlever à ce que le ministre vient de dire et je ne veux pas non plus retarder l'adoption du projet de loi—il peut en être certain—mais j'aimerais faire quelques remarques sur certaines des questions qui touchent les manutentionnaires de céréales à Thunder Bay.

Durant tout ce malheureux processus, j'ai parlé plusieurs fois aux parties qui essayaient d'en arriver à une entente. Je crois que je devrais, en leur nom, expliquer à la Chambre et, par l'intermédiaire de la Chambre, aux Canadiens les questions qui ont paralysé les opérations de manutention des céréales au port de Thunder Bay ces derniers jours.

Au départ, je crois qu'il est important de signaler que les manutentionnaires de céréales à Thunder Bay n'ont pas agi de façon égoïste. Si on compare leur salaire à celui de leurs collègues à Prince-Rupert et à Vancouver, on se rend compte qu'ils gagnent environ 2,50 \$ de moins l'heure que leurs collègues qui travaillent à Vancouver.

De plus, les manutentionnaires de grain de Thunder Bay ne travaillent environ que six mois par année, alors que les autres peuvent travailler annuellement jusqu'à dix mois; il s'ensuit donc une différence salariale annuelle énorme pour les travailleurs d'une industrie qui manutentionnent le même type de grain et, comme on me l'a signalé aujourd'hui, du grain destiné aux mêmes marchés que ceux qui étaient traditionnellement desservis par l'industrie et les manutentionnaires de grain de Thunder Bay.